



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JANVIER 2022

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Carole RIBEIRO, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Benoît ROGER

Absents : Sophie MENUS

Secrétaire : Madame Sylvie CARMELLE

2022-001 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

2022-002 – Bilan des délégations au Maire

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que la décision suivante a été prise :

→ Renonciation aux Droits de Prémption Urbain pour la propriété de Monsieur Gilles TAMBOURET et Nadine CHORLET son épouse, sise 6 rue de la Verdure, cadastrée AB 191 et AB 668, pour une superficie de 1 170 m² pour un montant de 153 000 €.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

2022-003 – Opération « 1000 cafés »

a) **Marché de Travaux**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération d'attribution du 13 décembre 2021 et d'entreprendre une négociation avec les entreprises ayant répondu sur les différents lots.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

b) Loyers

Le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour 1 contre), décide :

↳ de fixer à 400,00 € le loyer pour le logement.

↳ de fixer à 400, 00 € le loyer du commerce et d'appliquer l'aide aux commerces instaurée par la commune.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	12	1	0	0

2022-004 – Modification des attributions de compensation du Pays de la Serre

Après présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), en date du 9 décembre 2021 relative à la révision libre des Attributions de Compensation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la proposition de la CLECT de révision de l'attribution de compensation de la commune.

Cette décision permet à compter de 2022 le versement d'une AC de **3 534,08 €** par la Communauté de Communes du Pays de la Serre alors que les années précédentes, la commune était débitrice de 6 035,16 €.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

2022-005– Questions diverses

- Cloches de l'Eglise

Il est remarqué l'absence du tintement de l'Angélus. Il est précisé que le moteur est grillé. L'horloge ne fonctionne plus.

- Poste Secrétaire de Mairie

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la personne venue en stage durant 3 semaines en décembre 2021 effectuera à nouveau 2 semaines de formation.

- Situation sanitaire

Madame le Maire fait un point sur la situation sanitaire et notamment pour les écoles.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13	13	0	0	0

Séance close à 20 h 30.



Le Maire,
Carole RIBEIRO